

4 – LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT.

En 2006, le Département des Relations Extérieures a poursuivi le déploiement de son action en matière de coopération internationale.

L'augmentation de l'ordre de 30% des crédits alloués à la mise en œuvre de projets/programmes de coopération a porté l'Aide Publique au Développement à près de 3,5 millions d'Euros. Au final, ce sont plus de 50 projets qui ont été entrepris dans 20 pays partenaires. Dans le même temps, les frais de fonctionnement (frais liés au personnel, missions de terrain, missions d'évaluation externe et frais de communication) ont été diminués et ramenés à moins de 10% des crédits alloués.

Les actions de la Principauté de Monaco ont été majoritairement menées en coopération avec des partenaires locaux (Ministères techniques, Municipalités, Organisations Non Gouvernementales). L'accroissement des crédits a permis de significativement augmenter la portée des projets financés et d'entreprendre une programmation des actions avec les pays partenaires de la coopération monégasque.

Dans certains cas, il a été décidé de s'associer à des institutions spécialisées des Nations Unies ou de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Le partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) a été renforcé par le soutien de nouveaux programmes dirigés en priorité au bénéfice des pays partenaires de la coopération monégasque. Un premier programme a également été initié avec le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP) au Rwanda autour de la thématique du VIH/SIDA.

Détail des actions engagées par la coopération monégasque dans le domaine de l'environnement :

I - CONTINENT AFRICAÏN

a) Maroc

- Surveillance de la pollution atmosphérique
- Lutte contre la désertification

b) Tunisie

- Aménagements d'espaces verts
- Education à l'environnement

c) Madagascar

- Conservation des forêts

d) Mali

- Adduction d'eau

e) Niger

- Conservation de l'hippopotame

II - EUROPE

a) Slovénie

- biodiversité marine
- sensibilisation en zone alpine

b) Croatie

- déminage d'aires protégées

c) Bulgarie

- Biodiversité – écotourisme

III - PROCHE ORIENT

Liban

- reboisement

I - CONTINENT AFRICAIN**A) MAROC*****SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR***

Bénéficiaires	Ministère de l'Environnement marocain Laboratoire National d'Etude et de Surveillance de la Pollution	Localisation	Agglomérations marocaines de Rabat, Casablanca, El Jadida et Mohammedia
		Durée	2001-2007
		Budget	75.000 € en 2001 83.000 € en 2002 50.000 € en 2003 60.000 € en 2004 75.000 € en 2005 75.000 € en 2006
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement (MATEE) - Direction de la Surveillance et de la Prévention Risque (DSPR) - Division du Laboratoire National d'Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNE) 			

CONTEXTE

Monaco disposant d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air performant, il a été décidé depuis 2001 de valoriser les compétences des techniciens monégasques (Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction « DEUC ») dans le cadre de notre coopération avec le Maroc.

Dans les faits, cela s'est concrétisé par une visite préliminaire à Rabat, menée par un technicien de la DEUC et un agent de la Coopération Internationale, afin d'évaluer les moyens nécessaires et les besoins en formation du personnel. Par la suite, trois techniciens marocains sont venus en Principauté afin d'y acquérir une formation pour l'utilisation et la maintenance des analyseurs sur sites. Parallèlement, des équipements ont été acquis par la Principauté et ont été livrés au Maroc.

Depuis l'année 2001 l'assistance que Monaco procure au Maroc dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air peut être estimée à près de 500.000 Euros. Cette assistance est particulièrement importante car elle a initié une dynamique au Maroc qui a conduit les Autorités marocaines à acquérir sur leurs fonds propres, entre 2002 et 2007, des équipements de surveillance qui ont permis d'étendre le réseau de Rabat à la ville de Casablanca et à la cité industrielle de Mohammedia. Conjointement à l'acquisition d'équipements et de matériels, la Principauté a également financé la formation en gestion de réseaux de système de surveillance du personnel marocain.

De plus, le Ministère de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, sur la base des études qui ont été menées grâce au matériel fourni par la Principauté et compte tenu des niveaux de pollution très inquiétants relevés, travaille désormais à l'élaboration d'un projet de loi pour la limitation de la pollution atmosphérique destiné notamment à réduire les émissions liées au transport et au secteur industriel.

A la demande des Autorités marocaines, une société française a réalisé en 2004-2005 un audit du réseau de surveillance de la qualité de l'air au Maroc pour permettre au Ministère de l'Environnement d'améliorer la gestion de son réseau de surveillance et de commencer à communiquer au plus grand public des informations relatives à la pollution atmosphérique.

OBJECTIFS

- Equiper en matériel de surveillance de la pollution atmosphérique.
- Former des techniciens et cadres marocains par le transfert de savoir-faire en matière de suivi de la pollution atmosphérique.

REALISATIONS

Ces actions se sont poursuivies en 2007 par :

- la fourniture de matériel,
- la formation de cadres marocains du LNE en épidémiologie environnementale, en gestion et analyse des données de mesure,
- l'amélioration de la qualité du traitement des données.



Stations fixes de mesure de la qualité de l'air

LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Bénéficiaires	Association des agriculteurs du douar de Tighremt 210 foyers, soit 1.470 personnes	Localisation	Province de Tata Tata
		Durée	2006-2007
		Budget	35.000 € en 2006
<p>Partenaires et Opérateurs</p> <p><u>Partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale de l'Agriculture de Tata - Société Monégasque des Eaux - Association des agriculteurs du douar de Tighremt - Association Essounth des Affaires sociales <p><u>Opérateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - ALCESDAM – Association de Lutte Contre l'Erosion, la Sécheresse et la Désertification au Maroc 			

CONTEXTE

Les systèmes oasiens sont les premiers touchés par le processus de désertification. Ainsi, dans le sud du Maroc, suite aux grandes sécheresses des années 70, les palmeraies sont en constante régression provoquant des pertes économiques importantes pour les populations oasiennes vivant de l'agriculture et de l'élevage.

Depuis 2003, le Gouvernement monégasque opère dans le sud du Maroc (Province de Tata) en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, une association marocaine et la Société Monégasque des Eaux pour la réhabilitation de palmeraies touchées par la désertification. Les objectifs principaux de ce projet sont de lutter contre la pauvreté et d'endiguer l'avancée du désert dans cette région pré-saharienne.

Les fonds engagés par la Principauté de Monaco depuis 2003 s'élèvent à 180.000 €. Ils ont permis la réhabilitation de 3 palmeraies (Taldnould en 2003, Boumazir I en 2004 - Boumazir II en 2005 et Boudane en 2006) soit une superficie totale de plus de 150 ha.

La réhabilitation de chaque palmeraie a nécessité le forage d'un puits, la réalisation d'une station de pompage, la construction de bassins d'accumulation (entre 200 et 300 m³ par bassin), la rénovation du système traditionnel d'irrigation, la plantation de plus de 15.000 palmiers, résistants à la maladie du bayou et la constitution de comités de gestion au sein des groupements paysans pour la gestion de l'eau.

Sur ces terres nouvellement irriguées, l'écosystème de la palmeraie est en cours de restitution avec ses 3 strates distinctes : palmiers dattiers (plantation de 15.000 plants en cours), arboriculture (olivier, amandier ...) et plantes fourragères ou maraîchage.

Ce programme permet, aujourd'hui, à plus de 300 familles de travailler à nouveau leurs terres après 30 de sécheresse.

Après la réhabilitation des terres, un second volet a été mis en œuvre dans ces palmeraies portant sur l'accompagnement des agriculteurs et des associations de paysans pour la création d'activités génératrices de revenus.

De nouvelles activités ont été entreprises jusqu'en 2006 afin de poursuivre la réhabilitation d'une autre palmeraie dans la région du Tata, la palmeraie de Boudane, ainsi que la construction d'un foyer pour les femmes rurales dans le douar Sounh. A la suite des grandes sécheresses qu'a connu cette région depuis plus de 30 ans, ayant entraîné la baisse du débit de la khattara (source) de boudane, cette palmeraie a été abandonnée par ses agriculteurs et s'est totalement dégradée.

OBJECTIFS

- Réhabiliter la palmeraie de Boudane et créer un foyer féminin avec jardin d'enfants dans le douar de Sounh, Province de Tata.
- Fixer la population dans la région.
- Créer des emplois.
- Améliorer les revenus des agriculteurs.



B) TUNISIE**AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS**

Bénéficiaires	Commune de Hammamet	Localisation	Littoral de la ville de Hammamet
		Durée	2004-2006
		Budget	70.000 € en 2005 80.000 € en 2006
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - Service de l'Aménagement Urbain du Gouvernement monégasque - Entreprises privés d'Hammamet 			

CONTEXTE

La coopération en matière d'aménagements d'espaces verts en zone urbaine est une activité menée de longue date par la coopération monégasque. Dans le cadre de la Convention Programme signée à Tunis en octobre 1999, avec le concours technique du Service de l'Aménagement Urbain, Monaco avait financé la conception et l'aménagement d'un jardin de 6 ha situé à l'entrée de la Médina de SIDI BOU SAID. En parallèle, une pépinière destinée à pourvoir le jardin en végétaux avait été construite et le personnel avait été formé à diverses techniques horticoles.

Dans le prolongement de la réalisation du jardin de SIDI BOU SAID, inauguré en mai 2003 par S.A.S. le Prince Albert II, la Principauté a apporté son soutien à la Tunisie pour la réalisation d'une esplanade côtière à Hammamet. Ce programme de coopération a pour mission de renforcer les attraits touristiques de la ville et de permettre à la population de bénéficier d'un nouvel espace de détente et d'animation culturelle. Le projet vise également à sensibiliser les usagers aux différentes formes de la flore méditerranéenne.

A l'instar de ce qui a été fait pour le jardin de SIDI BOU SAID, la conception de l'esplanade et le suivi de sa réalisation ont été effectués par le Service de l'Aménagement Urbain.

Ce nouveau projet, dont les travaux ont débuté en octobre 2005, inclut la création d'un forum à proximité de la médina en plein air, de 30 mètres de diamètre, constitué de 5 niveaux de gradins (250 places assises), d'une scène, de loges et de deux portes monumentales en « Dar Chaabane ». Dans la continuité du forum, l'esplanade côtière d'ambiance mauresque aux couleurs blanche et bleu, typiquement tunisiennes, couvre une longueur de 450 mètres entre le cimetière marin et la plage de dunes. Cette promenade, entourée de jardins à plantes méditerranéennes est agrémentée de sept aires de repos aménagées en placettes avec bancs et pergolas.

Le Gouvernement Princier a fourni une assistance financière équivalente à 50% du total, soit 300.000 dinars tunisiens, permettant la réalisation d'une partie de la construction des aménagements et l'achat des végétaux du site ; apporter son concours à la conception du projet et à son suivi pendant la durée de sa réalisation ; assurer une formation du personnel chargé de l'entretien de la zone aménagée ; aider à la réalisation d'un cahier des charges d'entretien du sentier littoral.

Le forum et l'esplanade ont été inaugurés par S.A.S. le Prince Souverain le 8 septembre 2006.

OBJECTIFS

- Favoriser le développement touristique de la ville d'Hammamet.
- Sensibiliser le public à la préservation de la flore Méditerranéenne.
- Améliorer le paysage urbain.



REALISATIONS

Les travaux initiés en 2005 et les plantations des végétaux par les jardiniers monégasques et tunisiens ont été achevés en 2006.



avant



après

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Bénéficiaires	Commune de Hammamet	Localisation	Littoral de la ville de Hammamet
		Durée	2005-2006
		Budget	35.500 € en 2005 15.000 € en 2006
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Municipalité de Hammamet - Entreprises privées de Hammamet - Service de l'Aménagement Urbain 			

CONTEXTE

En partenariat avec la municipalité d'Hammamet et une association locale « Club nautique d'Hammamet », Monaco soutient un projet qui vise à la réalisation d'une structure d'accueil abritant des activités sportives et de sensibilisation des jeunes à l'environnement marin.

Le centre nautique est situé sur une plage sablonneuse du domaine public maritime dans le centre ville d'Hammamet à proximité de quatre établissements scolaires. La structure est constituée de matériaux légers, bois et résines de fibres de verre, afin de préserver l'environnement. La construction occupe une surface de 133,5 m² et comprend une pièce de réception, une salle de réunion, deux dépôts et des sanitaires/douches.

L'utilisation de cette infrastructure sera dédiée à des activités sportives (formation et encadrement des jeunes dans les sports de voile et de plongée), de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (programmes ayant trait au respect de l'environnement et à la conservation de la biodiversité du milieu marin et côtier) et scientifique (favoriser les échanges avec le milieu marin et côtier).

L'éducation des jeunes à l'environnement permet d'instaurer une dynamique durable pour sa protection. L'interactivité et les synergies possibles entre les activités sportives et la sensibilisation à l'environnement permettent de mettre en place des méthodes d'éducation originales.

Ce projet est cofinancé par la municipalité d'Hammamet et Monaco pour un montant global d'environ 108.000 €.

Le Centre Nautique a officiellement été inauguré par S.A.S. le Prince Albert II le 8 septembre 2006.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement marin.
- Enseigner des sports de mer : voile et plongée.
- Favoriser les échanges scientifiques sur le milieu marin.

REALISATIONS

En 2005, Monaco a financé ce projet à hauteur de 30.500 €, ce qui représente 50% du montant total du projet, les 50% restants étant à la charge de la municipalité d'Hammamet.

En 2006, la Principauté de Monaco a mis 15.000 € à la disposition de la Municipalité d'Hammamet pour la réalisation d'un programme de formation environnementale et l'acquisition des équipements correspondants.

Ainsi, du matériel pédagogique sur le milieu marin méditerranéen, produit dans le cadre de RAMOGE, du Centre Scientifique de Monaco et du Musée Océanographique de Monaco a pu être adressé aux gestionnaires du centre avant son ouverture.



avant



après

C) MADAGASCAR**CONSERVATION DES FORETS**

Bénéficiaires	Association Fanamby Population des villages de la zone géographique de la Chaîne d'Andriafiamena	Localisation	Zone géographique de la Chaîne d'Andriafiamena, district de Diego
		Durée	2006-2007
		Budget	20.000 € en 2006 20.000 € en 2007
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Act for Nature - Association Fanamby 			

CONTEXTE

En 2005, l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a inscrit le Propithèque de Perrier sur la liste rouge des espèces menacées. Il est au troisième rang mondial des primates les plus menacés et sa distribution géographique est limitée.

La destruction de son habitat par la déforestation ainsi que la chasse ont pour résultat la fragmentation de l'habitat de l'espèce et l'isolement des populations existantes estimées entre 230 et 500 individus.

Un programme de conservation, élaboré par Act for Nature, a pour objectif la mise en place de mesures de conservation du Propithèque de Perrier (lémurien) et le classement de son habitat forestier au nord de Madagascar.

Ce programme de conservation comprend plusieurs volets :

- la sensibilisation et le développement socio-économique des populations humaines du massif de l'Adavakoera ;
- des actions de terrain pour la reconstruction et la conservation de l'habitat naturel de l'espèce ;
- une étude du Propithèque de Perrier sur lequel les données manquent, notamment son régime alimentaire précis.

La participation du Gouvernement monégasque sera de 40.000 € pour la période 2006-2007.

OBJECTIFS

- **Objectif 1** : Mise en place d'une protection effective de l'aire de répartition du Propithèque de Perrier (60 000 hectares)
- **Objectif 2** : Communication et sensibilisation auprès des populations locales sur les enjeux de la protection forestière et la biodiversité qu'elle recèle
- **Objectif 3** : Etablissement d'une structure de gestion locale homogène

IMPACTS ATTENDUS

- A moyen terme : obtenir une protection efficace des habitats prioritaires de cette zone avec la diversité biologique qui les composent
- A long terme : viser l'établissement d'un corridor entre les massifs forestiers d'Analamerana – Ankarana – Andavakoera afin de créer une aire protégée allant du massif de l'Ankarana à l'ouest à la réserve d'Alalamera à l'est
- Eviter l'extinction du Propithèque de Perrier tout en conservant l'habitat forestier

MOYENS A METTRE EN OEUVRE PAR OBJECTIF

- Objectif 1 : Mise en place d'une protection effective de l'aire de répartition du Propithèque de Perrier

- Mise en œuvre de cycles d'études et de recherches par des étudiants malgaches et étrangers
- Etablissement d'un temps T₀ pour l'ensemble de chaque secteur d'activité
- Mise en place de la protection temporaire de la zone en attente des actions de classement au niveau national.

- Objectif 2 : Communication et sensibilisation auprès des populations locales sur les enjeux de la protection forestière et la biodiversité qu'elle recèle

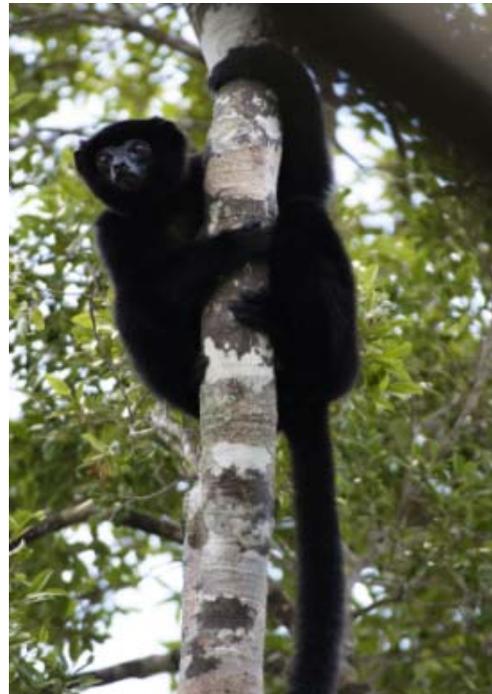
- Campagne d'information pour faire connaître le Propithèque de Perrier auprès des différents villages
- Mise en place d'un émetteur radio pour la réception de la radio Feon'Ankomba sur la zone

- Objectif 3 : Etablissement d'une structure de gestion locale homogène et effective

- Mise en place de la structure de gestion
- Définition de priorités communes attribuant à l'obtention de résultats concrets
- Coordination de toutes les interventions entre partenaires sur le terrain



Propithèque de Perrier et son habitat



D) MALI**ADDUCTION D'EAU**

Bénéficiaires	Habitants des 12 villages du cercle de Gourma Rharous répartis sur 4 communes rurales (Banikane, Hamzakoma, Rharous et Serere), soit environ 8.000 personnes	Localisation	Région de Tombouctou Cercle de Gourma Rharous Communes rurales de Banikane, Hamzakoma, Rharous et Serere
		Durée	2006-2007
		Budget	40.000 € en 2006
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Association S.O.S. SAHEL International France 			

CONTEXTE

Le cercle de Gourma Rharous se situe au nord du Mali dans la boucle du fleuve Niger, à quelques dizaines de kilomètres à l'Est de Tombouctou. Le cercle de Gourma Rharous est l'un des moins développés du pays.

Les maladies liées à la consommation d'eau non potable constituent l'un des problèmes majeurs de la région (dermatoses, schistosomiasis, parasitoses intestinales et choléra). La baisse de la nappe phréatique et la pollution de l'eau du fleuve rendent l'accès à l'eau potable en quantité suffisante de plus en plus difficile.

Les 4 communes rurales d'intervention du projet sont situées de part et d'autre des rives du Niger. Elles sont particulièrement peuplées avec une population totale de 43.564 habitants (soit plus de 45% de la population du cercle de Gourma Rharous) du fait de la proximité du fleuve.

Aujourd'hui, dans les 4 communes rurales, moins de 50% de la population a actuellement accès à l'eau potable et consomme directement l'eau du fleuve.

Conformément aux objectifs du millénaire, et plus spécifiquement ceux portant sur l'accès à l'eau potable et à la santé primaire, le Gouvernement du Mali se propose de ramener, d'ici 2015, cette proportion à moins de 35%.

Le projet s'inscrit dans la continuité d'actions passées à l'initiative de SOS SAHEL qui avaient permis la construction de 14 premiers puits et concerné 20.000 personnes. Il vise la construction de 12 nouveaux puits et devrait permettre d'augmenter de 8.000 personnes le nombre de bénéficiaires. La contribution monégasque de 80.000 € sur la période 2006-2007 permettra de doter 4 villages en équipements hydrauliques et d'assainissement.

L'ensemble du projet sera conduit en coordination avec les Autorités compétentes et les programmes hydrauliques et de santé de la région de Tombouctou. L'action est basée sur une co-maîtrise d'ouvrage entre les collectivités locales et SOS SAHEL.

OBJECTIFS

Améliorer la santé des populations de Gourma Rharous par l'eau potable et par l'assainissement.

REALISATIONS

Les 40.000 € alloués en 2006 ont permis de :

- construire 12 ouvrages hydrauliques (puits ou forages) équipés d'une pompe manuelle et de systèmes d'assainissement,
- réaliser 70 ouvrages d'assainissement (35 latrines et 35 puisards),
- appuyer la maîtrise d'ouvrage par la formation des élus des 4 communes rurales et des agents techniques,
- mettre en place la formation des Comités de gestion de l'eau et de l'assainissement chargés notamment du suivi des travaux, de la maintenance et de l'entretien des ouvrages et des équipements,
- sensibiliser les populations à l'hygiène de l'eau et à la salubrité.

RESULTATS

- Augmentation de la quantité d'eau disponible dans les villages qui ne sont pas en bordure du fleuve.
- Réduction de la pression démographique sur les points d'eau déjà existants par la construction de nouveaux puits.
- Réduction des distances à parcourir et des efforts à fournir pour obtenir de l'eau de bonne qualité.
- Amélioration de la santé des bénéficiaires des ouvrages.



E) NIGER

CONSERVATION DE L'HIPPOPOTAME

La disparition des hippopotames dans l'Afrique subsaharienne a atteint un seuil alarmant (on ne compte plus que 150 individus au Niger).

Sur une initiative de l'ONG monégasque Act for Nature, le Gouvernement Princier s'est engagé à soutenir un projet de développement agropastoral et de protection de l'hippopotame au Niger. L'action est ciblée sur un tronçon du fleuve Niger compris entre le village d'Ayarou et les îles Firgoun.

Financement :

Pour démarrer le projet Act for Nature a apporté un financement de 2.000 €. La contribution du Gouvernement monégasque pour 2006 était de 10.000 € et un financement complémentaire pourrait être envisagé en 2007.



II -EUROPE

A) SLOVENIE

BIODIVERSITE MARINE

<p>Bénéficiaires</p>	<p>Institut de la République de Slovénie pour la Conservation de la Nature</p>	<p>Localisation</p> <p>Durée</p> <p>Budget</p>	<p>Zone côtière de Piran Mer Adriatique</p> <p>2004-2006</p>
<p>Partenaires et Opérateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement de la République de Slovénie - Unité Régionale de Piran de l'Institut de la République de Slovénie pour la Conservation de la Nature 			

CONTEXTE

La coopération entre la Slovénie et la Principauté a débuté en 2001 avec l'achat par Monaco d'équipements destinés à la zone marine protégée de Debeli Rtic, inscrite sur la liste des Aires spécialement protégées (ASP) de la Convention de Barcelone et s'est poursuivie en 2002-2003 par une étude des herbiers de phanérogames marines financée par Monaco et le Centre d'activités régionales des Aires spécialement protégées. La mise en place d'une signalisation des zones d'herbiers et des actions de sensibilisation auprès des usagers de la mer ont été réalisées consécutivement à cette étude. En 2004, un inventaire et une cartographie des zones protégées de la zone côtière de Struntjan ont été réalisés.

L'année 2006, dernière année de la Convention en cours, a été marquée par la visite d'Etat de S.A.S. le Prince Souverain en Slovénie. Ce fut l'occasion pour le Souverain de visiter les divers sites de la coopération monégasque dans ce pays. A cette occasion, il a été décidé d'augmenter les crédits de la coopération avec la Slovénie à partir de 2007.

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance du milieu marin.
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection de la mer.
- Contribuer à la préservation des sites naturels.

REALISATIONS

Un livre sur les espèces et habitats marins en danger a été publié avec le soutien du Gouvernement Princier. Cet ouvrage est destiné à sensibiliser le grand public sur le sujet. Il attire l'attention sur d'autres espèces que les traditionnels tortues et dauphins connus du grand public. Edité en trois langues (slovène, italien, anglais) le livre est une contribution importante à la préservation des espèces marines méditerranéennes.

Une cartographie de la répartition des habitats marins de la côte slovène a également été financée. Il s'agissait notamment de se concentrer sur les habitats benthiques de trois zones protégées : Debeli rtič, Strunjan et Madona.



SENSIBILISATION EN ZONE ALPINE

Bénéficiaires	Institut de la République de Slovénie pour la Conservation de la Nature	Localisation	Zone montagneuse du Triglav – Alpes Juliennes
		Durée	2004-2006
		Budget	
<p data-bbox="134 1093 584 1160">Partenaires et Opérateurs</p> <ul data-bbox="188 1182 1110 1290" style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement de la République de Slovénie - Unité Régionale de Kranj de l'Institut de Conservation de la Nature - Parc National du Triglav 			

CONTEXTE

Le territoire Slovène est, pour une grande partie, situé en zone alpine. Encore assez bien préservée, cette partie du pays est remarquable tant par la qualité de ses paysages que par sa grande diversité faunistique et floristique.

Par ailleurs, oeuvrant de concert pour la Protection des Alpes dans le cadre de la Convention Alpine, les Gouvernements de Monaco et de Slovénie coopèrent à la réalisation de projets de conservation de la nature et de sensibilisation du public dans des zones de moyennes et hautes montagnes.

Installé en 1924, la région du Mont Triglav fut le premier Parc National de Slovénie. Aujourd'hui, les limites du parc, qui comprend la plus grande partie des Alpes Juliennes orientales, s'étendent sur près de 850 km². Il a été établi afin de préserver l'extraordinaire richesse naturelle et culturelle et permettre sa transmission aux générations futures.

L'année 2006, dernière année de la Convention en cours, a été marquée par la visite d'Etat de S.A.S. le Prince Souverain en Slovénie. Ce fut l'occasion pour le Souverain de visiter les divers sites de la coopération monégasque dans ce pays. A cette occasion, il a été décidé d'augmenter les crédits de la coopération avec la Slovénie à partir de 2007.

OBJECTIFS

- Sensibiliser le public à la préservation des milieux Alpains.
- Améliorer la connaissance des habitats et des espèces.

Contribuer à la préservation des sites naturels.

REALISATIONS

Les projets que le Gouvernement soutient dans cette région concernent :

La conservation de la diversité des prés à jonquilles dans les Montagnes du Karavanke.

Les spécificités géologiques du sol dans les montagnes du Karavanke au-dessus de la ville de Jesenice ont permis le développement de prés uniques présentant une grande densité de jonquilles communes (*Narcissus stellaris*). La diversité biologique de ces prés est menacée aujourd'hui tant par la déprise agricole que par le pâturage intensif dans certaines zones.

Plusieurs activités ont été entreprises en 2006 :

La réalisation d'un film documentaire présentant les sites, la diversité, les pressions et les mesures de conservation prévues.

La réalisation d'un inventaire des papillons, la grande diversité florale favorisant une diversité spécifique de ces animaux.

En matière de communication des plaquettes de sensibilisation ont été réalisées pour les propriétaires terriens. Une excursion conjointe de propriétaires et de représentants d'organisations écologiques autrichiennes et slovènes a été effectuée afin de rendre plus concrets les enjeux de conservation.

La préservation de l'héritage naturel et culturel du pâturage de Klek sur le plateau montagnard de Pokljuka.

En 2006, les fonds consacrés par la Principauté de Monaco à ces activités ont permis:

- La mise en place, avec tous les acteurs concernés, du plan de pâture quinquennal de Klek afin de minimiser les impacts des troupeaux sur la biodiversité.

- La mise en place d'un plan de gestion des forêts de mélèzes autour des pâturages de Klek. Ces forêts ont une fonction biologique importante et abritent une diversité floristique remarquable.

- La réhabilitation de deux petites constructions qui servaient d'abri aux mineurs et pasteurs locaux dans le but d'en faire des lieux d'information pour les touristes.

- La réalisation de fouilles archéologiques en collaboration avec le Musée de Gorenjska Kranj. Les résultats de ces fouilles doivent être mis en valeur ultérieurement.



B) CROATIE**DEMINAGE D'AIRES PROTEGEES**

Bénéficiaires	Population des zones déminées	Localisation	Région de Zadar Chaîne montagneuse de Velebit Parc National de Paklenica Parc National de Velebit
		Durée	2003 à 2006
		Budget	70.000 € en 2004 60.000 € en 2005 60.000 € en 2006
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Parc National de Paklenica - Ministère de la Culture croate - Ministère des Affaires Etrangères croate - ONG Norwegian People's Aid (NPA) - Centre d'Action contre les Mines croate (CROMAC) 			

CONTEXTE

Selon les estimations des organisations humanitaires et des sources militaires, 100 à 200 millions de mines antipersonnel sont toujours disséminées dans près de 90 pays et continuent à tuer ou mutiler, chaque année, 15.000 à 20.000 adultes et enfants.

Le Gouvernement monégasque a choisi, depuis 2003, d'apporter son aide à des activités de déminage en Croatie. Un premier Mémoire d'Accord a été signé avec ce pays pour soutenir le Centre d'Action contre les Mines croate (CROMAC) qui a la responsabilité d'éliminer une partie des champs de mines hérités de la guerre qui a affecté ce pays dans les années 1990. Ce partenariat a été reconduit en 2004 et la Principauté de Monaco alloue 50.000 € par an à cette activité jusqu'en 2006.

Par ailleurs, en décembre 2004, un Accord entre le Gouvernement Princier et l'ONG Norwegian People's Aid (NPA), qui travaille avec le CROMAC, a été formalisé pour trois ans également.

Conformément aux échéances fixées par la Convention d'Ottawa, le Gouvernement croate ambitionne de déminer totalement son territoire d'ici 2009.

Alors que la superficie des zones susceptibles d'être minées était de 13.000 km² en 1997, soit 23% du territoire de la Croatie, elle n'était plus que de 1.147 km² en 2005.

Actuellement, 25 sociétés de déminage, soit 600 démineurs, opèrent en Croatie. Les mines continuent de faire des victimes, plus d'une centaine depuis 1998. Depuis 1998, 458 km² ont pu être sécurisés grâce aux activités du CROMAC.

Ces activités sont mises en œuvre dans des zones naturelles protégées qui pourront, une fois nettoyées de ces engins mortels, être ouvertes au public et faire l'objet de programmes de développement éco-touristique. Le déminage des aires protégées constitue une des priorités du Gouvernement croate en raison notamment de l'importance du secteur touristique dans l'économie du pays.

Les zones retenues pour les actions de coopération sont celles du Parc National de Paklenica et du Parc National Nord Velebit, situés dans la chaîne montagneuse de Velebit. Les parcs accueillent chaque année près de 100.000 visiteurs et le déminage de ces zones est considéré comme prioritaire compte tenu de l'augmentation de sa fréquentation et des risques encourus par les touristes.

Cette activité, initiée avec le Ministère de l'Environnement de Croatie, est depuis la fin de l'année 2004 sous la tutelle du Ministère de la Culture dont les attributions couvrent notamment celles relatives à la protection de la biodiversité. La Croatie mobilise la plus grande partie de ses ressources pour l'accession à l'Union Européenne ce qui rend l'aide monégasque d'autant plus précieuse.

OBJECTIFS

- Réaliser le déminage d'aires protégées au sein du Parc National de Velebit.
- Permettre l'accès des zones protégées au public.
- Permettre le développement éco-touristique des régions concernées.

REALISATIONS

Les fonds engagés par le Gouvernement monégasque dans la zone du Parc Naturel Velebit depuis 2004 ont permis un accès dans des conditions sûres aux zones déminées et d'entreprendre des programmes de gestion et de valorisation des zones protégées. Ce projet a également permis de déminer une zone de 15 ha sur l'ancienne ligne de front entre les forces yougoslaves et croates. Plus d'une cinquantaine de mines et d'engins explosifs ont ainsi été détruits grâce à ce programme. Le coût des opérations était très élevé (2 à 3 € le m²) du fait de la difficulté d'accès aux lieux.

En 2006, une aide complémentaire de 15.000 \$US a également été apportée à l'ONG « Norwegian People's Aid ». Cette aide s'ajoute aux 30.000 \$US apportés en 2004 et aux 15.000 \$US apportés en 2005. Ces fonds ont permis de prendre en charge les frais d'entretien et de fonctionnement d'un véhicule spécialisé pour le déminage qui permet de nettoyer les zones minées à la fréquence de 1 million de m² par année.

Depuis 2003, la Principauté de Monaco a versé environ 200.000 € en faveur d'activités liées au déminage en Croatie.



zone déminée du parc national de Velebit

C) BULGARIE**BIODIVERSITE – ECOTOURISME**

Bénéficiaires	Communes de la région du Parc de la Strandja : Brodilovo, Kosti, Gramatikovo, Tsarevo	Localisation	Parc Naturel de la Strandja et communes voisines
		Durée	2005-2007
		Budget	150.000 € sur 3 ans
Partenaires et Opérateurs <ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Environnement et des Eaux et son Unité régionale de Bourgas - Région de Bourgas - Municipalité de Tzarevo - Ministère de l'Agriculture avec les Foresteries 			

CONTEXTE

Depuis 1993, initialement dans le cadre de la Stratégie Paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère, le Gouvernement soutient un programme de gestion du patrimoine naturel et paysager. Ce programme a commencé avec la rédaction d'un plan de gestion des aires protégées « Veleka » et « Silistar » situées au bord de la Mer Noire, à l'extrémité orientale du Pays, à la frontière avec la Turquie.

En 1998 et 1999, le Plan a été formellement adopté par le Gouvernement bulgare. Sa mise en œuvre par le Ministère de l'Environnement et des Eaux bulgare a débuté grâce à la coopération assurée par le Gouvernement Princier. Des études scientifiques et des inventaires ainsi que des études de projet de restauration et d'aménagement de sites, et des actions de sensibilisation et de formation de la population et des agriculteurs locaux ont pu être menés.

Depuis 2001, Monaco soutient plus particulièrement des travaux et des aménagements qui visent le développement d'un tourisme durable dans la région, en particulier dans le Parc Naturel de la Strandja où sont situées les deux aires protégées.

En 2005, un nouvel Accord de coopération avec la Bulgarie a été signé, comportant des objectifs de conservation de la biodiversité et de promotion de l'écotourisme.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Promouvoir des mesures de conservation de la biodiversité
- Développer l'écotourisme

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Sensibiliser et éduquer la population locale et les touristes aux problèmes liés à la conservation de la biodiversité.
- Construire, réhabiliter ou rénover des infrastructures dans la mesure où elles contribuent à la réalisation des objectifs du présent Accord.
- Aménager et rénover les sites d'intérêts naturels et culturels aux fins du développement écotouristique.
- Former des gestionnaires du Parc Naturel dans le cadre de leurs missions et sensibiliser les Autorités locales.
- Soutenir la recherche scientifique pour le renforcement des mesures de protection dans le Parc Naturel et amélioration de la connaissance du milieu naturel.
- Favoriser la participation des organisations et des populations locales.

REALISATIONS

Réalisations 2006 :

Le Gouvernement a financé pour un montant de 50.000 € diverses actions :

En matière d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux de l'environnement et pour la promotion d'un tourisme doux :

- la création d'un sentier d'interprétation du paysage dans les limites de l'aire protégée « Marina reka »,
- la réalisation d'un programme éducatif nommé « Exploration des eaux, des sols et de la biodiversité dans la région de l'embouchure de la rivière Veleka pour les élèves du lycée des sciences naturelles et des mathématique de Bourgas.

Monaco a financé la reconstruction d'un ancien moulin et la réhabilitation d'une habitation municipale dans le village de Brodilovo afin d'en faire des structures d'accueil touristique. Un site récréatif a également été mis en place près d'une source naturelle aux alentours du village de Balgari.

Une étude écologique sur la population de loup dans la région de la Strandja a également été réalisée, elle doit permettre d'appuyer des mesures de sensibilisation et de préservation en 2007.

Structures d'accueil touristique



sentier

III - PROCHE ORIENT**LIBAN*****REBOISEMENT***

Bénéficiaires	Agriculteurs des Cazas de Jezzine et de Zahle. Population de la Commune de Jaj.	Localisation	Région de Jezzine
		Durée	2006-2008
		Budget	300.000 € sur trois ans
Partenaire et Opérateur - Ministère de l'Agriculture - Service du Génie Rural			

CONTEXTE

La coopération avec le Liban, en matière de programmes d'actions dans les domaines de l'environnement et du développement date de la signature en 1993 d'un Protocole d'Accord et de la mise en œuvre, dès 1994, d'une Convention-Programme concernant le reboisement en Cèdres du Liban. Elle fut suivie d'une seconde Convention-Programme qui couvrait la période 1998-2000.

A partir de l'année 2000, dans le prolongement des résolutions adoptées par la Conférence de Rio (1992), la Principauté de Monaco et le Gouvernement libanais ont convenu de prolonger leur coopération par la reconstitution du couvert forestier d'une ancienne cédraie libanaise par une Convention programme étalée sur 5 ans (2001-2005). En plus des actions de reboisement (plantations et pépinières), cette dernière Convention couvrait l'aménagement de sentiers et la restauration d'une église Maronite.

Le financement des opérations réalisées par Monaco était de 92.000 € par an jusqu'en 2005.

Le Service de l'Aménagement Urbain a été chargé d'apporter son expertise technique afin de mener à bien les différents objectifs de cette nouvelle phase de la coopération avec le Liban.

En 2006, il a été proposé de reconduire pour une durée de 3 ans (2006-2008) la Convention de coopération dans le domaine du reboisement entre le Liban et la Principauté de Monaco. Les champs d'intervention de cette nouvelle Convention sont plus détaillés et diversifiés : formations, matériels, reboisement, promotion touristique, inventaire scientifique. La Principauté de Monaco consacre un budget de 100.000 € par an à la mise en œuvre de cette Convention.

OBJECTIFS

- Reconstituer une partie du couvert forestier.
- Créer et entretenir des pépinières gérées par des agents du Service des Forêts libanais.
- Elaborer des plans d'aménagement.
- Former des agents du Service des Forêts libanais.
- Entretenir les réalisations des précédentes Conventions.

REALISATIONS

Le travail de l'année 2006 a été perturbé par la guerre que le Liban a subi au cours du mois de juillet.

1- Poursuite de l'équipement de la pépinière forestière de Debbiye (pots, terreaux ...)

La pépinière a pu continuer de fonctionner pendant le conflit en dépit de problèmes d'approvisionnement en eau. Environ 18.000 plants de cèdres et 15.000 plants de pins pignons ont été produits grâce à la fourniture d'intrants par Monaco.

Les travaux d'entretien se sont poursuivis.

Monaco a également livré 2.000 plants fruitiers qui ont été distribués aux agriculteurs de la région de Jezzine. Ces plants contribuent à l'économie locale en produisant des fruits d'une certaine valeur ajoutée.

2 - Aménagement et reboisement du site de Jaj

Mené par le Comité Wakf local, un plan d'exploitation éco-touristique de la zone devait être lancé mais a été retardé du fait du conflit, puis reporté en 2007.

Sous le contrôle du Génie Rural, les travaux d'entretien et de plantations de cèdres se sont poursuivis ainsi que l'aménagement de divers sentiers.

3 – Forêts de Jezzine et tables de production de pins pignons

Les activités en ce domaine ont à peine débuté. Du matériel informatique a été acquis afin de remplacer le précédent atteint de vétusté.

Le Ministère de l'Agriculture libanais a nommé un nouveau coordonnateur fin 2006. Ce dernier sera invité en Principauté au début de l'année 2007 afin de réorienter le programme d'activités selon les besoins opérationnels. Un prochain audit sera réalisé au cours de cette année et servira également à la réorientation des activités.



zone reboisée



Pépinière